

Commune de La Neuvelle-Les-Lure

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 septembre 2025

Ouverture de la séance à : 19h 32

Fin de la séance à : 21h 25

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ
DÉTRIE	Laurent	Conseiller municipal présent
DUBOIS	Marie-Thérèse	Conseillère municipale présente
GUEDOT	Bruno	Conseiller municipal présent
LAFFAGE	Dominique	Maire - Président de la séance
LAROCHE	Jean-Paul	Conseiller municipal absent – pouvoir donné à Anne Tresch
LAROYENNE	Jean-Paul	Conseiller municipal absent – pouvoir donné Dominique Laffage
LE LANN	Michèle	Conseillère municipale présente
MICHAUD	Hervé	Conseiller municipal présent
PILATE	Christelle	Conseillère municipale présente - Secrétaire de séance
SORLI	Daniel	Conseiller municipal absent – pouvoir donné à Bruno Guedot
TRESCH	Anne	Conseillère municipale présente

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 11

Nombre de conseillers pour quorum : 6

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 11

Le quorum est donc atteint.

Était inscrit à l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2025
- Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026,
- Approbation des dispositions de la modification de l'aménagement de la forêt communale de La Neuvelle-Les-Lure,
- Crédit d'un poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 15/35^{ème} (avancement de grade),
- Projet d'adhésion au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,
- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : Christelle Pilate

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2025

Le procès-verbal du 11 avril 2025 est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance.

Adopté à l'unanimité.

Délibération 2025/16 : Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026,

M. le Maire propose de vendre le chablis de la parcelle 3_r en bloc et sur pied. Le volume prévu est de 136m³ en feuillus (chêne et hêtre) ce qui peut représenter environ 4000€ ; cette année la vente de bois s'est élevée à 9000 € dont 2000 € payé cette année et le solde sera payé l'année prochaine. La forêt communale de 47 ha, en 12 parcelles. Celles situées sur le Mont de Vannes subissent les coups de vent, la sécheresse et ne sont plus protégées en l'absence de barrière naturelle. Ces parcelles anciennement protégées par une forêt de résineux privée, nous oblige à changer le plan de gestion qui était prévu pour 20 ans.

Le Conseil Municipal délibère sur l'état d'assiette, dévolution et destination des coupes 2026, pour la parcelle 3_r, tel que proposé par l'agent ONF.

CONTRE : 0

ABSENTE : 1

POUR : 10

Adopté à la majorité.

Délibération 2025/17 : Approbation des dispositions de la modification de l'aménagement de la forêt communale de La Neuville-les-Lure,

La forêt communale se caractérise par une majorité de futaie régulière, le dernier contrat datant de 2017. Les principaux éléments de modification sont :

- La parcelle 3 qui intègre le groupe de régénération en remplacement de la parcelle 6, qui sera traitée en amélioration
- Le chêne sessile qui devient l'essence principale en remplacement du hêtre qui sera conservé en accompagnement.

Le traitement de la parcelle est celle qui était prévue l'an prochain sera repoussé dans le plan modifié pour la période 2026 – 2036. Si la poussée de gland ne se fait pas, il faudra replanter (en Aout).

CONTRE : 1

ABSENTE : 0

POUR : 10

Adopté à la majorité.

Délibération 2025/18 : Crédit d'un poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 15/35^{ème} (avancement de grade),

Sébastien Chatelain change de grade en passant adjoint technique territorial 2^{ème} classe, en restant à temps partiel à 15/35^{ème} pour La Neuville-les-Lure (auquel s'ajoute 16/31^{ème} pour la commune de Froideterre).

La gestion du personnel se fait par le Centre de Gestion 70. L'avancement de grade ne nécessitera pas la fermeture du poste actuel.

Adopté à l'unanimité.

Délibération 2025/19 : Projet d'adhésion au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,

C'est une délibération de principe qui n'a pas valeur d'engagement. Le projet d'adhésion au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal. La mairie avait déjà reçu M. Laurent Seguin le 24/03/2023 pour présenter le projet du Parc Naturel et son fonctionnement. Bruno Guedot émet des réserves sur les conditions de dotation pour la commune en l'absence d'écrit, hormis le document présenté par le Président, M. Seguin. Il y aura par ailleurs une réunion d'information le 30 octobre à Faucogney à laquelle les élus sont invités à participer.

CONTRE : 1

ABSENTE : 0

POUR : 10

Adopté à la majorité.

Questions diverses.

- Location de la salle communale : la mairie a reçu une demande de location en semaine pour des cours de « bien vieillir ». Mais la location hors des weekends n'est pas prévu dans le règlement pour des raisons organisationnelles (sauf événements exceptionnels comme par exemple la mise à disposition offerte en cas de décès pour les Neuvellois).
- Commission électorale : la commission de contrôle des listes électorales doit se réunir au moins une fois par an ; en l'absence de scrutin cette année, celle-ci doit se réunir entre le 21 novembre et le 30 décembre inclus. Les membres de cette commission sont Christelle Pilate (en tant que conseillère municipale), Colette Detrie et Vincent Laroyenne. La date est fixée au 27/11/2025 à 18h15.
- ADMR : l'association ADMR adresse ses remerciements au Conseil Municipal suite au versement d'une subvention.
- Fibre : 69% des adresses de La Neuville sont à ce jour, connectées à la fibre (point fait avec Haute-Saône Numérique). Une information sera transmise aux Neuvellois pour inciter les habitants à passer à la fibre car le réseau cuivre utilisé pour le téléphone fixe et l'accès à l'internet via ADSL va être progressivement fermé partout en France. La transition concerne tous les logements, (résidences principales ou secondaires), même ceux qui n'ont pas d'internet sont concernés.
- Histoire des poilus inscrits au monument aux morts de La Neuville : Brunot Guedot a effectué un gros travail de recherche sur chacun des noms de poilus inscrits au Monument aux morts, et rédigé un livre retracant leur histoire. Il propose de l'éditer pour le diffuser aux familles des défunt. Il reste à déterminer le nombre d'exemplaire nécessaires et le coût de l'impression. Le Souvenir Français a proposé de participer financièrement à hauteur de 150€. Il faudra demander au contrôle de légalité quelles sont les conditions pour le règlement de ce livre par les familles intéressées.

- Dénomination de la salle communale: la mairie a reçu une demande écrite d'une administrée, pour attribuer un nom à la salle polyvalente.
Après un tour de table, les membres du Conseil ont décidé de ne pas donner suite à cette demande.
- Elections municipales :
 - Dès mars 2026, les élections municipales ont désormais un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1000 habitants ; jusqu'ici les petites communes élisaient leurs conseillers au scrutin majoritaire plurinominal, avec panachage possible ; dès 2026, le scrutin se fera par liste complète avec une alternance stricte femme/homme, sans panachage (il ne sera plus possible de rayer des noms sur les listes).
 - Brunot Guedot informe le conseil municipal de son intention d'être candidat aux élections municipales de 2026 et de monter sa propre liste distincte de celle de Laurent Detrie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h25.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Dominique LAFFAGE

Christelle PILATE